

LA LOI ALUR ET LA LOI ELAN, NOUVELLES RÉFORMES DE L'IMMOBILIER : (14 heures)

Module 1 : L'étendue des réformes relatives à la transaction (7 heures)

Séquence 1 : Les nouvelles obligations réglementaires des agents immobiliers

- Le nouveau code de déontologie des agents immobiliers
- Le rôle du CNTGI
- Le respect des règles de publicité et des modalités d'affichage matériel et numérique des annonces immobilières
- L'étendue du devoir de conseil d'un agent immobilier
- Le respect de la réglementation RGPD
- Le mise en œuvre des obligations TRACFIN
- Le respect des honoraires
- Les contrôles DGCCRF relatifs aux obligations spéciales de transparence des professionnels vis à vis de leur clientèle

Séquence 2 : L'évolution de la réglementation de la prise de mandat jusqu'à l'avant-contrat

- Le nouveau formalisme du mandat de vente
- Les nouvelles mentions devant figurer dans les mandats de vente (simples et exclusifs)
- Les différents types de mandats et leurs particularités
- Les règles concernant le démarchage à domicile et la protection du consommateur
- Identifier les conditions de validité d'une vente immobilière
- Les avant-contrats depuis la Loi Alur
- Les spécificités de l'achat d'un bien en copropriété
- Présentation des promesses unilatérales et de leurs particularités

/// ÉTUDE DE LA JURISPRUDENCE ///

Module 2 : L'étendue des réformes relatives à la location et à la copropriété (7 heures)

Séquence 1 : Les nouvelles règles de la mise en location et de la gestion locative

- La constitution du dossier de location
- La sélection du locataire
- La répartition des honoraires
- Le nouveau contrat de bail et ses annexes
- Les changements pour le propriétaire et pour le locataire
- Les états des lieux et préavis
- L'impact sur la gestion courante des biens en portefeuille

Séquence 2 : L'évolution des règles relatives à la copropriété dans le quotidien d'un agent immobilier

- Le statut légal de la copropriété depuis la loi ALUR
- Les spécificités de l'achat et de la location d'un bien en copropriété
- Le syndic et la cession d'un lot d'une copropriété
- Le pré état daté / l'état daté
- Le fonds de travaux
- QUID des copropriété bénévoles
- L'immatriculation des syndicats

QUELS OBJECTIFS ?

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les règles issues de la Loi Alur et de la loi ELAN
- Se conformer aux nouvelles obligations réglementaires
- Adapter ses reflexes juridiques aux nouvelles règles de la transaction et de la gestion immobilière

INFORMATIONS :

Public : Professionnels de l'immobilier

Pré – requis : Aucun

Durée : 14 heures

Information et inscription :

Tel : 03 60 28 40 56

contact@start-learning.fr

METHODES D'ÉVALUATION

- Évaluation formative
- QCM d'évaluation

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Étude de cas, mise en situation
- Pédagogie participative

MOYENS MATÉRIELS

- Vidéo projecteur
- Paper board

INTERVENANTS

START LEARNING s'appuie sur une équipe de formateurs spécialisés

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.